

HAITI – PRODEP
Eléments de Termes de Référence
de l'Étude d'Évaluation de l'Impact du Projet

Introduction

Origine du Projet

1. L'origine du projet se situe dans les efforts du Gouvernement de la République de Haïti (GOH) de relancer l'économie du pays après le départ du Président Aristide en 2004 et de recréer l'espoir dans l'avenir économique et sociale du pays dans les zones rurales.
2. Le GOH a obtenu en 2004 un don du *Post Conflict Facility* de la Banque Mondiale pour lancer un projet pilote de Développement Communautaire Participatif –PRODEP Pilote dans deux communes frontalières du pays (Ouanaminthe et Anse-à-Pitre).
3. Suivant l'expérience réussie du PRODEP- Pilote, le Gouvernement Haïtien (GOH) et l'Agence International de Développement (IDA) de la Banque Mondiale signaient en septembre 2005 un Accord de Don IDA H1810-HA d'un montant d'US \$38 millions pour la réalisation d'un Projet de Développement Participatif (PRODEP) à couverture nationale. En Avril 2009, un don additionnel d'US \$8 millions a été accordé par l'IDA pour un renforcement des actions du projet. Vers mi-2010, la Banque Mondiale octroie un deuxième don additionnel d'US \$15 millions et la durée du projet est étendue jusqu'à 2013.

Objectifs du PRODEP

4. Le projet vise d'augmenter les transferts directs des ressources publiques aux organisations communautaires de base (OCB) dans les communautés pauvres rurales et périurbaines du pays dans le but
 - (i) d'améliorer l'accès de ces populations aux infrastructures économiques et sociales de base et de promouvoir les activités génératrices de revenus en finançant des investissements à petite échelle proposés, mis en œuvre et gérés par les OCB;
 - (ii) de renforcer la cohésion sociale et le capital social des communautés locales bénéficiaires afin qu'elles s'organisent pour mieux répondre à leurs besoins propres; et
 - (iii) d'améliorer la gouvernance locale par le biais d'une plus grande participation citoyenne à un processus décisionnel transparent, démocratique et inclusif.
5. La période de mise en œuvre du PRODEP sous revue est de 2005 à 2010 (phase 1,2 FA1).

Composantes du Projet

6. **Composante 1 : Fonds de Soutien aux Sous-projets Communautaires (US\$ 34,3 millions)** finançant dans 59 communes cibles en milieu rural et périurbain

- (i) 1.200 sous-projets communautaires (ou petits investissements socio-économiques ou productifs de base de US\$ 15.000 à US\$ 20.000 en moyenne) identifiés par les organisations communautaires de base (OCB) et priorisés à travers d'un processus ouvert et transparent au sein des Conseils du Projet de Développement Communautaire Participatif (COPRODEP) dans chaque commune ciblée; et
 - (ii) les activités de mobilisation, la formation et l'assistance technique à fournir à ces OCB et à leur COPRODEP respectifs, pour leur permettre d'exécuter et entretenir les sous-projets sélectionnés.
7. Les fonds destinés à l'exécution des sous-projets sont transférés directement aux OCB à travers des accords de sous-projets. Les OCB sont à leur tour responsables de la gestion financière et technique des sous-projets et des rapports de dépenses après la clôture des sous-projets.
 8. La sélection et la priorisation des sous-projets se font en conformité aux procédures détaillées dans le manuel d'opération du projet. La sélection des sous-projets est un événement public dans lequel participent les OCB et les COPRODEP.
 9. Le projet recrute des prestataires de services ou Maîtres d'Ouvrage Délégués/MDOD (ONG ou autres) pour la mobilisation des OCB et des COPRODEP et leur formation à la préparation et à l'exécution des investissements des sous-projets.
 10. Une campagne d'information intensive dès le démarrage des activités du projet a fait partie d'une stratégie de communication globale du projet et est également financée sous cette composante. En raison de l'importance centrale de l'accès directe à l'information de tous les bénéficiaires potentiels du projet pour mieux assurer des chances égales de participation à toute OCB éligible.
 11. **Composante 2 : Renforcement des Capacités Institutionnelles et Assistance Technique (US\$3,6 millions)**, mise en œuvre par l'Unité de Coordination de Projet (UCP) finançant, entre autres:
 - (i) des ateliers de formation des formateurs dans le domaine de la gestion financière et comptable destinés aux COPRODEP, ainsi qu'aux représentants des administrations locales, régionales et du gouvernement central;
 - (ii) des échanges périodiques régionaux et nationaux entre les COPRODEP afin de partager les connaissances et les expériences accumulées dans le cadre du projet ;
 - (iii) des ateliers destinés aux MDOD et autres aux agences associées sur le terrain afin de les équiper adéquatement pour accompagner les OCB et les COPRODEP dans l'exécution des activités visées par la composante I;
 - (iv) la formation du personnel du Bureau de Monétisation afin de superviser efficacement la réalisation du projet;
 - (v) les différents services de consultants y compris l'évaluation de moyens par lesquels la diaspora haïtienne pourrait être mobilisée pour à la fois cofinancer et fournir l'expertise technique aux sous-projets communautaires ; et
 - (vi) les consultations pour engager le GOH et autres parties prenantes dans la définition d'une stratégie nationale à long terme d'intégration de l'approche PRODEP dans les programmes de développement du pays.
 12. **Composante 3 : Administration, Supervision, Suivi et Evaluation du projet (US\$2,7 millions)** finance les coûts additionnels d'opération, de gestion et de suivi de la mise en œuvre du projet par l'Unité de Coordination de Projet (UCP), établie au sein du Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement qui opère sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

13. Cette composante englobe également l'établissement d'un système de suivi et évaluation, dont un Système d'Information pour la Gestion (MIS) qui accompagne l'exécution du projet. L'évaluation et les études d'impact du projet sont financées sous cette rubrique.

Méthodologie et Approche

Couverture Géographique et Critères du Ciblage

14. Au terme des cinq ans de sa mise en œuvre, le PRODEP tenait à toucher 59 communes à travers les dix départements géographiques du pays (voir Annexe 4 – Zones d'Intervention).
15. **Les critères d'éligibilité pour la sélection des communes** sont établis dans le Manuel d'Opérations du Projet. Ils concernent principalement les niveaux de pauvreté (tels qu'indiqués dans la Carte de Pauvreté 2004 du Ministère de Planification y de Coopération externe (MPCE), et aussi des considérations d'ordre opérationnel telles que: (i) la proximité d'autres communes éligibles pour les besoins d'accès et d'économies d'échelle; (ii) la participation aux phases pilotes antérieures; et (iii) l'existence d'autres projets de développement avec lesquels le PRODEP pourrait établir des liens opérationnels pour la recherche de synergie.

Méthodologie du PRODEP

16. **Cycle des Sous-Projets Communautaires.** Le cycle d'opération des sous-projets se déroule de la manière suivante :
 - (i) Une campagne d'information intensive, visant les populations cibles des zones couvertes par le projet, conscientise le public au projet, à ses objectifs, aux « règles du jeu », aux résultats escomptés et aux méthodes permettant d'en obtenir les bienfaits;
 - (ii) Les OCB déterminent leurs priorités d'investissement locales et préparent des propositions de sous-projets d'investissements, en suivant les procédures détaillées dans le manuel d'opérations du PRODEP;
 - (iii) Les OCB soumettent les propositions de sous-projets à leur COPRODEP respectif, qui en établit un classement prioritaire et les approuve sur la base des enveloppes financières indicatives prédéfinies pour la commune;
 - (iv) Les MDOD, par l'intermédiaire de leurs Bureaux Technique Locaux (BTC) évaluent techniquement les sous-projets adoptés et en confirment la conformité avec les lignes directrices techniques, sociales et environnementales fixées au manuel d'opération avant de dégager les fonds en faveur des OCB;
 - (v) Des accords de sous-projets sont signés entre l'OCB et le MDOD et contresignés par le COPRODEP. Ces accords fixent les termes et conditions du financement, de l'exécution, de la propriété, du fonctionnement et de l'entretien des sous-projets approuvés;
 - (vi) Les fonds destinés à la mise en œuvre des sous-projets sont transférés directement du MDOD vers le compte bancaire de l'OCB; et
 - (vii) Les OCB assument la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien des investissements dans les sous-projets et peuvent demander une assistance technique pour la mise en œuvre du fonctionnement et de l'entretien de leurs sous-projets.
17. Le ciblage des pauvres s'est fait à travers de la sélection des 59 communes. Le PRODEP ne pratique pas de mesures additionnelles de ciblage de pauvreté.

18. En ce qui concerne le ciblage de la population féminine, ceci se fait à travers de la priorisation des sous-projets dans lesquels participent des femmes, la participation des femmes dans les OCB, dans les cadres directifs des OCB et des COPRODEP. Les objectifs sont que 30 pourcent des membres des OCB et 15 pourcent des membres des COPRODEP soient des femmes.

Organisation Institutionnelle - Entités d'exécution

19. Les **Organisations Communautaires de Base (OCB)** qui sont des groupes ruraux (regroupant en moyenne de 20 à 40 familles représentant 100 à 200 individus) ayant un intérêt commun et qui s'organisent en associations civiles officiellement constituées. Elles identifient, préparent, appliquent, supervisent, gèrent et entretiennent leurs sous-projets, appuyées par l'assistance technique et la formation offertes par les Conseils du Projet de Développement Communautaire Participatif (COPRODEP) et les MDOD.
20. Les **Conseils du Projet de Développement Communautaire Participatif (COPRODEP)** regroupent au niveau de la commune des représentants des OCB (pour un minimum de 80 % de la composition totale), ainsi que de l'administration locale et de la société civile (20 % des membres). Les COPRODEP sont les principales entités chargées de cibler les OCB et d'allouer les fonds au niveau communal. Ils servent de lien avec l'administration locale et peuvent s'engager dans des activités de développement en dehors du PRODEP.
21. Les COPRODEP jouent un rôle fondamental dans la mobilisation des communautés et dans la promotion de leur participation aux décisions locales. Ils reçoivent, classent et approuvent les propositions de sous-projets émanant des OCB lors de réunions régulières et largement annoncées auxquelles le public est encouragé à assister, et soumettent ensuite des plans d'investissement aux MDOD. Les COPRODEP accompagnent les OCB durant la mise en œuvre du sous-projet, sa gestion et son entretien ultérieur.
22. Les **Maîtres d'Ouvrage Délégués (MDOD)** sont des prestataires de services (ONG, organisations sans but lucratif, etc.) à travers de contrats de services avec l'UCP. Sous la supervision générale de l'UCP, les MDOD sont les principaux responsables de la mise en œuvre des activités de la composante I du projet. Ils ont des Bureaux Technique Locaux (BTC) dans plusieurs Départements pour être plus proches des populations ciblées.
23. Le rôle des MDOD est : (i) assister les OCB et les COPRODEP pour consolider leurs organisations et leurs capacités opérationnelles; (ii) accompagner les COPRODEP et les OCB dans l'exécution sur le terrain des activités prévues dans le cadre du projet; (iii) fournir une assistance technique aux OCB tout au long du cycle des sous-projets, (iv) procéder à l'évaluation technique des propositions de sous-projets approuvés par les COPRODEP; (v) conclure des accords avec les OCB pour le financement des sous-projets ; et (vi) transférer les fonds servant à l'exécution des sous-projets directement sur le compte bancaire des OCB.
24. Le **Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD)** à travers de son Unité de Coordination de Projets (UCP) est l'agence nationale d'exécution du PRODEP. BMPAD est une institution publique autonome, créée en 1985 pour (i) recevoir et monétiser l'aide alimentaire des donateurs étrangers, et (ii) identifier et faire financer les projets de développement du gouvernement par les institutions et/ou agences appropriées dans l'infrastructure routière, l'agriculture, l'éducation, la santé et le commerce.
25. BMPAD (UCP) est responsable de la coordination et de la supervision générale du projet avec l'assistance des MDOD. Ses tâches incluent également (i) le contrôle permanent de l'exécution des campagnes d'information, en coordination avec les MDOD, (ii) les rapports d'avancement de projet

à remettre à la Banque Mondiale, (iii) la gestion financière générale, (iv) la maintenance et la mise à jour du système d'information sur la gestion du projet (MIS), et (v) le suivi technique et administratif et l'évaluation d'impact.

Budget

26. Le budget du projet se présente comme suit :

Budget par Composante (US\$) (Don original + Premier Financement additionnel)

Composante /	US\$ million
1. Gestion et Soutien des Sous-projets (investissement plus charges des MDOD pour assistance technique, formation et administration)	41.7
2. Renforcement des capacités Institutionnelles et l'Assistance technique	1.5
3. Administration, Supervision, Contrôle et Évaluation (UCP)	2.8
Total (US\$ million)	46.0

Objectifs de l'Évaluation

27. L'étude d'évaluation d'impact du PRODEP concerne l'évaluation de l'impact des activités pendant la période du financement original et le premier financement additionnel (2005-2010). Les activités sous le deuxième financement additionnel sont en cours et seront évaluées en 2013-14.
28. Comme il est prévu qu'un deuxième projet (PRODEP II) puisse être mis en place à partir de 2013, il est important non-seulement d'évaluer les résultats et l'impact du projet mais aussi de tirer des leçons sur l'exécution jusqu'à ce jour et de faire des recommandations pour un éventuel PRODEP II.
29. Évaluation des Résultats et de l'Impact du projet
- (i) Indiquer si le PRODEP a atteint l'objectif d'augmenter la quantité des transferts directs aux populations pauvres en milieu rural et périurbain;
 - (ii) Estimer dans quelle mesure le PRODEP a aidé les communautés à améliorer leur accès à des infrastructures sociales et économiques de base et à appuyer des activités génératrices de revenus;
 - (iii) Estimer la durabilité des sous-projets (continuation du fonctionnement des sous-projets) et les structures mises en place ou appuyées par le PRODEP tels que les Conseils du PRODEP (COPRODEP) et les Organisations Communautaires de Base (OCB).
 - (iv) Examiner dans quelle mesure le PRODEP a amélioré la gouvernance et le développement du capital social à travers une augmentation de la participation citoyenne et de la transparence dans la prise des décisions communautaires.
30. Évaluation de la Méthodologie, la Structure et la Gestion du PRODEP
- (i) Évaluer la pertinence du PRODEP, c'est-à-dire indiquer si les objectifs du PRODEP coïncident avec les besoins des bénéficiaires et du pays;

- (ii) Évaluer si la méthodologie = la délégation des décisions pour l'utilisation de fonds publics à la société civile (OCB) sans ou avec une moindre implication des structures Gouvernementales traditionnelles telles que les Ministères et Gouvernements locaux a été pertinente et reste pertinente dans le contexte politique et économique Haïtien actuel;
- (iii) Évaluer la performance des acteurs principaux: le BMPAD et l'UCP, les MDOD, le Ministère des Finances et la Banque Mondiale en tant que institutions responsables pour l'exécution ou le financement du PRODEP; et
- (iv) Mesurer l'efficacité (résultats par rapport aux coûts) de la structure du PRODEP, en particulier l'exécution du PRODEP a travers de ONG.

31. Présentation des Leçons Apprises et Recommandations pour un PRODEP II

Méthodologie d'Évaluation

Généralités

32. La documentation suivante sera mise à disposition de l'équipe d'évaluation (EE) et l'EE se familiarisera avec cette documentation.
- (i) le PAD (Project Appraisal Document de la Banque Mondiale) et les documents de préparation du premier et du deuxième financement additionnel ;
 - (ii) les accords de don;
 - (iii) le manuel d'opérations;
 - (iv) le cadre des résultats du projet (Annexe 1 aux Termes de Référence)
 - (v) le document de la ligne de base du Projet (ECOSOF, Janvier 2008)
 - (vi) les rapports trimestriels du BMPAD (UCP) et des MDOD;
 - (vii) les rapports des audits techniques et financiers;
 - (viii) le document d'évaluation à mi-parcours et les trois études qui ont servi de base pour son élaboration,
 - (ix) les rapports du bilan des opérations PRODEP de Décembre de 2009 et de Février de 2011 ;
 - (x) le rapport sur les aspects genre de la Banque Mondiale (Gender Assessment – R. Nadelman)
 - (xi) les aide-mémoires des missions de supervision de la Banque Mondiale ;
 - (xii) Les rapports d'échanges inter-Coprodep
33. L'EE comparera dans la mesure du possible la situation avant l'introduction des sous-projets PRODEP et la structure COPRODEP dans les communes sous revue avec la situation après la réalisation des sous-projets et quelques années de fonctionnement des COPRODEP. Les questions importantes son :
- a. Qu'est-ce qu'il a changé entre la situation avant et après? Quel a été l'effet direct de ces sous-projets?
 - b. Dans quelle mesure les communautés ont bénéficié des sous-projets et du renforcement des organisations et structures mises en place?
 - c. Pourquoi les sous-projets ou le renforcement des capacités ont-ils eu ou n'ont-ils pas eu l'impact espéré? Quelles sont les raisons du succès ou pourquoi ont-ils échoué?
34. L'étude ne cherche pas l'impact des sous-projets sur le revenu des populations. Il n'y a pas lieu de faire des études sur le revenu. Il s'agit de comparer dans le cas d'un sous-projet d'eau potable par exemple la situation avant l'investissement (distance pour chercher l'eau, etc.) et après et de mesurer

combien de personnes ont effectivement bénéficié et pourquoi le sous-projet a bien marché ou ne donne plus d'eau.

Effacité/Résultats du PRODEP

35. Cette partie évaluera dans quelle mesure le PRODEP a atteint les objectifs de l'intervention compte tenu de leur importance relative. Il s'agit des résultats en termes de sous-projets, de qualité de sous-projets, de durabilité des sous-projets, de l'efficacité du renforcement des capacités, d'utilisation des fonds (déboursements), etc. Les objectifs de résultats se trouvent dans l'annexe I aux termes de référence (cadre des résultats).
36. Pour évaluer la quantité des transferts (paragraphe 29 (i)), l'EE se basera sur les documents existants, les rapports des MDOD et les audits financiers qui ont été réalisés. Cependant, certaines OCB ont reçu des fonds d'autres sources, et il est important que l'EE, s'il y a lieu, collecte des données sur des sources autres que le PRODEP qui ont été engagées dans le financement des sous-projets à visiter durant l'étude (Voir paragraphe 38).
37. Pour évaluer les résultats et la durabilité des résultats, l'EE fera en premier lieu une analyse critique des données incluses dans les indicateurs des résultats du projet (voir Annexe 1). La majorité des résultats mentionnés dans le cadre des résultats proviennent des rapports des MDOD et n'ont jusqu'à ce jour pas été vérifiés par une entité indépendante, sauf partiellement par les audits techniques. L'EE visitera les bureaux des MDOD pour vérifier les données fournies et donnera une opinion justifiée sur la fiabilité des données présentées dans le cadre des résultats. L'EE donnera aussi une opinion¹ sur les éléments 2 et 5 du cadre des résultats qui proviennent de l'enquête élaborée par ECOSOF pendant la révision du projet à mi-parcours (voir paragraphe 32 (viii)).
38. Deuxièmement, les consultants évalueront les résultats du PRODEP sur la base de visites de terrain à un échantillon de 60² sous-projets sélectionnés au hasard (31 dans la zone couverte par le PADF et 29 dans la zone couverte par le CECI) sur base d'une liste de sous-projets financés pendant la période 2005-2010.
39. L'EE visitera chaque sous-projet sélectionné (même si le sous-projet est difficilement accessible ou n'est plus opérationnel), observera physiquement la qualité technique du sous-projet et s'entretiendra avec ses promoteurs (l'OCB) et les dirigeants du COPRODEP concerné dans une réunion annoncée au moins trois jours avant la date de la réunion. Chaque visite de terrain fera l'objet d'un compte rendu de la visite y inclus la signature d'un responsable du COPRODEP témoignant que le membre de l'EE a visité le sous-projet sur le terrain³.
40. L'EE élaborera un questionnaire semi-structuré que chaque visiteur, membre de l'EE, devra utiliser comme un guide pour les visites de terrain. Ce questionnaire doit permettre des calculs statistiques simples. Il sera soumis avec le premier rapport de programmation de l'EE pour permettre à l'UCP et à la Banque Mondiale de faire des observations dans le but d'améliorer la qualité du questionnaire. Après avoir été approuvé par l'UCP, le questionnaire sera aussi testé sur un échantillon de 8 sous-projets (OCB) qui ne font pas parti de l'échantillon de 60 sous-projets pour ajuster les questions à la réalité du terrain avant de procéder à l'enquête définitive. Les réponses aux questionnaires seront classées et cataloguées et devront rester disponibles pour analyse ultérieure sous forme digitalisée. L'EE vérifiera toute information fournie. Par exemple l'EE cherchera des indications (preuves)

¹ Il ne s'agit pas de refaire un sondage ou une enquête sur ces deux points, mais de donner une opinion sur le degré de fiabilité de ces chiffres.

² Certains sous-projets bénéficient de deux ou trois phases de financement. Si le hasard rencontrait deux financements du même sous-projet, l'EE ne doit pas prendre en compte la deuxième sélection du même sous-projet. On doit évaluer 60 sous-projets différents.

³ Ceci pour éviter des allégations que les consultants n'auraient pas visité le terrain

réelles du fonctionnement ou de l'entretien du sous-projet ou du nombre de bénéficiaires de la prestation des services et mentionnera la manière de vérification dans son compte rendu.

41. L'enquête couvrira les sujets suivants (liste non-exhaustive) :

- (i) Information de base sur l'OCB: # membres, % genre, date création, services prestés, etc.
- (ii) Information de base sur le COPRODEP
- (iii) Information de base du sous-projet: type (infrastructure, social, productif), description, date d'initiation, réalisations, durée d'exécution, montant--PRODEP, contrepartie, autres sources--, problèmes rencontrés
- (iv) État actuel du sous-projet: qualité technique de l'investissement ; état de fonctionnement ; état d'utilisation (# de personnes utilisant les infrastructures ou les services sociaux), situation du fonds de roulement des sous-projets productifs de type boutique ou magasins communautaires (estimation de la valeur des stocks dans les magasins et argent en caisse/banque), fonctionnement et utilisation des sous-projets productifs du type transformation de denrées alimentaires, etc. Changement dans le nombre de personnes qui ont accès à l'infrastructure de base construite ou aux services sociaux fournis ou qui ont profité des services des sous-projets productifs (clients des magasins, utilisateurs des sous-projets productifs, ventes totales, etc.)—ceci représente la situation de avant et après la création du sous-projet.
- (v) Durabilité : pour évaluer si le sous-projet pourrait être considéré durable, le questionnaire contiendra des questions entre autres sur les arrangements pour l'entretien des infrastructures, les sources de financement pour la continuation des services sociaux, et la gestion (comptabilité, fonds de roulement) des sous-projets productifs ;
- (vi) Pour évaluer si les structures de l'OCB et du COPRODEP pourraient être considérées durables, le questionnaire contiendra des questions sur les activités de l'OCB concerné⁴ et du COPRODEP dans la gestion du sous-projet ou d'autres sous-projets, l'obtention de financements autres que le sous-projet concerné, etc.
- (vii) Gestion environnementale : l'EE évaluera si le sous-projet a eu des conséquences positives, négatives ou neutres sur l'environnement. Si le sous-projet aurait eu des impacts négatifs, l'EE précisera si des mesures de mitigation environnementales ont été introduites et si ces mesures ont été effectives.

42. Pour évaluer l'impact du PRODEP sur la gouvernance et le capital social (paragraphe 29(iv)), le membre de l'EE visitant le sous-projet se réunira individuellement⁵ avec 8 membres (sélectionnés aléatoirement d'une liste de membres) de l'OCB en charge du sous-projet (pas en groupe) et avec 4 membres du COPRODEP⁶. L'EE posera des questions pertinentes sur la manière que l'OCB ou le COPRODEP sont gérés (gouvernance, décisions démocratiques) et sur un changement éventuel dans le capital social de la communauté (meilleure participation des membres dans les activités communautaires, augmentation des activités de solidarité et d'entre-aide, participation et direction par les femmes, participation des groupes dépourvus, diminution des conflits dans la communauté, collaborations avec les gouvernements locaux). Les sous-indicateurs à utiliser pour mesurer l'indice

⁴ Il s'agit de l'OCB chargée du sous-projet visité

⁵ L'entretien en groupe (focus group) pendant l'évaluation à mi-parcours n'a pas donné des résultats fiables à cause des défaillances dans la méthodologie de questionner.

⁶ S'il y a plusieurs sous-projets sous le même COPRODEP, ce dernier ne sera que questionné une seule fois.

du capital social inclus dans le deuxième financement additionnel sont un exemple du type de réponses que cette évaluation cherche:

Sous Indicateurs de l'Indice Capital Social (Financement Additionnel II)
% d'un échantillon des membres des OCB participants dans les COPRODEP tiennent une opinion positive sur la manière de prendre des décisions dans les OCB
% d'un échantillon des membres des OCB participants dans les COPRODEP tiennent une opinion positive sur la manière de prendre des décisions dans les COPRODEP
% des dirigeants des OCB déclarent de comprendre mieux leur rôle dans les comités exécutifs des OCB
% d'un échantillon des membres des OCB participants dans les COPRODEP déclarent que les COPRODEP ont joué bien leur rôle
% d'un échantillon des membres des OCB participants dans les COPRODEP déclarent que dans un cas de calamité ils vont recevoir de l'aide de la communauté.

43. Le questionnaire sur le capital social sera un questionnaire structuré et soumis en créole. Comme une partie des membres des OCB sont illettrés, le membre de l'EE devra assister chaque membre de l'OCB à remplir le questionnaire (sans créer un biais)⁷. Les réponses aux questions sur le capital doivent être mises sur une échelle de 1 à 5, de telle manière le questionnaire donnera des catégories de réponses qui permettent une analyse plus nuancée des réponses. Un exemple de ce type de questions se trouve en Annexe 2.
44. L'EE devra faire une analyse des réponses de 480 membres des OCB (60 OCB x 8 membres) et de probablement 120 membres du COPRODEP. L'EE délivrera les réponses complètes aux questionnaires sous forme digital à l'UCP.

Pertinence du PRODEP

45. Pour évaluer la pertinence du PRODEP (paragraphe 30(i)), l'EE devra s'entretenir avec des responsables du secteur public et du secteur privé sur base d'un questionnaire spécifique et non-structuré. Il s'agit ici d'obtenir des perceptions et des opinions de personnes clés et directrices dans l'environnement autorisant le fonctionnement du PRODEP (le Ministère des Finances et le Ministère du Plan, le Ministère d'Agriculture et d'autres Ministères pertinents) et dans le milieu rural: représentants des gouvernements locaux, des fonctionnaires des Directions Départementales des Ministères, et d'autres institutions publiques (tel que le FAES) actives dans le milieu rural. De la part du secteur privé, les membres de l'EE chercheront les perceptions et les opinions de certains membres des COPRODEP jouant un rôle important dans le secteur privé, des dirigeants des églises rurales, des ONG rurales et sociales, des centres d'études et du secteur commercial. En total, l'EE devrait questionner une trentaine de personnes (15 du secteur public et 15 du secteur privé). Ces personnes devraient avoir une pré-connaissance du PRODEP et des problèmes du développement rural en Haïti.
46. L'EE examinera (entre autres) les questions suivantes:
- a. Quels sont les accomplissements principaux du PRODEP dans le milieu rural? Au niveau de
 - i. l'amélioration de l'infrastructure de base;

⁷ Si le membre de l'OCB sait lire et écrire, l'assistance du membre de l'EE ne devrait pas être nécessaire. La présence d'une autre personne crée toujours un biais (bias en anglais). L'EE est invité à proposer une autre méthodologie que donne moins de chances de créer un biais.

- ii. la création de nouvelles sources de revenu pour la population;
 - iii. l'impact sur la décentralisation;
 - iv. la construction d'un capital social dans les communautés.
 - v. la prise de décisions démocratique sur l'utilisation des fonds publics pour l'amélioration du niveau de vie dans les zones rurales
 - vi. la transparence dans la prise des décisions
- b. Dans quelle mesure PRODEP a contribué à la stratégie de développement rural du pays?
- i. Le PRODEP a-t-il eu un impact important ou plutôt marginal dans les Départements appuyés?
 - ii. La méthodologie du PRODEP de financer de petits sous-projets jugés importants par les communautés de base, est-elle une bonne méthodologie pour répondre aux besoins de développement des zones rurales? Si non, ou insuffisant, quelles seraient les autres actions à prendre pour augmenter l'impact?
 - iii. Les COPRODEP: la création de 59 conseils de projet que sont élus par les communautés de base et la société civile, qui sont en charge de coordonner les activités du projet dans les 59 communes et qui fonctionnent parallèlement au Gouvernements Communaux, peuvent-ils contribuer à moyen terme à une amélioration de la gouvernance dans les gouvernements locaux?
 - iv. Si on pourrait augmenter les montants de financements des sous-projets, quel genre de sous-projets devrait-on financer et y-a-t-il des suggestions pour modifier la méthodologie d'intervention ?
- c. Durabilité des investissements et des actions
- i. Comment peut-on assurer que les investissements soient durables? Et continuent à fonctionner ou être utiles après la fin du financement PRODEP par la Banque Mondiale ?
 - ii. Comment assurer la continuité du fonctionnement des COPRODEP ?
 - iii. Comment assurer que la société civile continue à jouer un rôle dans l'allocation des fonds publics pour des investissements dans les zones rurales?

47. Le questionnaire doit non seulement chercher les perceptions et les opinions, mais aussi interroger les personnes sur les raisons de leur perception ou opinion (le « pourquoi » des opinions). Ceci pourrait aider à élaborer une stratégie de communication pour adresser des perceptions erronées. Notons que l'identité de la personne questionnée doit rester confidentielle. Mais chaque entrevue doit avoir un compte rendu et que les personnes questionnées doivent savoir que les réponses agrégées seront publiées.

Efficiences du PRODEP

48. L'évaluation de l'efficacité mesure dans laquelle la transformation des ressources (fonds, compétences, temps, etc.) en résultats a été économique et se fera sur base de (i) l'analyse de la structure des coûts et de données financières disponibles au niveau du PRODEP et des MDOD et (ii) une analyse comparative avec de projets similaires financés par d'autres sources de financement (BID, FIDA, EU, ONG internationaux) ou par l'État.
49. L'objectif principal est d'évaluer si l'exécution du PRODEP à travers des ONG est plus (ou moins) économique que d'autres formules de gestion, prenant en compte les résultats de l'exécution et la qualité du travail fournie par les ONG. Le coût administratif de l'intervention par les ONG est

actuellement estimé à 25% du coût total du PRODEP (cependant l'EE doit faire des calculs plus détaillés pour affirmer ce pourcentage estimatif).

50. Une manière pour faire les comparaisons est de mesurer le coût administratif du projet par unité de monnaie investi sur le terrain -- ou reçu par les participants (bénéficiaires) pour financer des sous-projets ou programmes exécutés dans le milieu rural. Cependant, il est impératif de prendre en considération la rapidité et la qualité de l'exécution et autres éléments pertinents⁸.
51. Comme les données financières sont souvent gardées confidentiellement, il peut être nécessaire pour les membres de l'EE d'obtenir un appui d'introduction auprès des responsables des projets de la part du Ministère des Finances, le BMPAD ou la Banque Mondiale avec le compromis que les résultats des comparaisons seront disponibles à tous ceux qui ont fourni des informations.

Performance des Acteurs et Partenaires

52. L'évaluation de la Performance des Acteurs Principaux se concentrera sur les contributions que les acteurs ont fait (ou ont manqué de faire) à la conception, à l'exécution, au suivi, à la supervision, à l'appui à l'exécution, et à l'évaluation du PRODEP et des sous-projets. La performance de chaque acteur doit être évaluée individuellement à la lumière du rôle et des responsabilités qui lui incombent pendant la période sous revue. Les acteurs principaux sont: la Direction Générale, Administrative et Financière du BMPAD; l'Unité Technique de Coordination du Projet (UCP) ; les Maitres d'Ouvrage Délégués (MDOD); le Ministère des Finances; et la Banque Mondiale.
53. La méthodologie sera essentiellement la consultation des documents du PRODEP, l'examen des communications (correspondance et autres) et des relations entre les acteurs sur base d'une dizaine d'entrevues avec des personnalités clés. Cette évaluation pourra générer des leçons apprises et ainsi que des idées pour le fonctionnement futur du PRODEP II.

Leçons Apprises et Recommandations

54. Il s'agit de présenter les leçons apprises qui puissent servir dans un PRODEP II éventuel. L'EE focalisera les leçons et les recommandations sur :
 - a. les aspects techniques;
 - b. les types de sous-projets
 - c. la participation des populations bénéficiaires
 - d. l'approche et la méthodologie d'intervention,
 - e. la durabilité des investissements et des structures d'intervention
 - f. l'organisation et la gestion, le suivi et évaluation, le système d'information à la gestion ;
 - g. les aspects sociaux;
 - h. les aspects environnementaux;
 - i. autres

Propriété des documents

Les résultats de l'évaluation sont la propriété exclusive du Gouvernement Haïtien et ne peuvent pas être distribués par les consultants à d'autres institutions ou personnes.

⁸ Une matrice peut faciliter la présentation des différents éléments pris en considération.